

pour m'induire à cela, ils me repreffoient entre autre raifons, que ie ne pouuois douter de leur bonne volonté, puis qu'ils auoient pris refolution de iamais ne nous quitter. L'vn d'eux difoit qu'il feroit fort bien ce que font les Chreftiens, ie ieufnerai bien, difoit-il, ie refifterai bien aux mauuaifes penfées que le diable iette dans noftre eſprit, ie n'ai defia plus de mauuais fonges, fi bien que ie ne demande plus à Dieu qu'il me garde de mon mauuais fonge, mais qu'il elloigne de moy toute mauuaife penſée. Vn autre difoit que fi on les baptifoit, ils auroient plus d'eſprit, & apprendroient mieux ce qu'on leur enſeigne.

Le P. leur expliquât certain iour les Commandemens de Dieu, leur faifoit voir la deffenſe [*ſc.* différence] qu'il y a, de ces belles ordonnances, ſi [201 i.e., 197] cōformes à la raifon, avec ce que leur enjoignent leurs Charlatās. Ils vous commandēt (difoit-il) des feſtins de beſtes, ils affemblēt par fois quantité de perſonnes de pluſieurs bourgades, font faire des ceremonies ridicules ou abominables, & tout cela au deſpends du malade, qui ne reçoit autre foulagement de ces demoniacles que d'eſtre tourmenté par leurs cris & par leur tintamarre, & mangé iufques aux os par leur gourmandiſe, fans compter les preſens qu'il leur faut faire. Quand nous deſirons obtenir quelque choſe, nous ne ſommes point ſubiets à tant de Demons, à des pierres & à des rochers, à des courants d'eaux, à des ceremonies badines comme vous faites; nous auons recours à vn ſeul Dieu qui peut tout, qui ſçait tout, qui eſt la bonté meſme.

Là deſſus l'vn d'eux prenant la parole, dit nous faiſons encore d'autre choſe plus faſcheuſes que tu